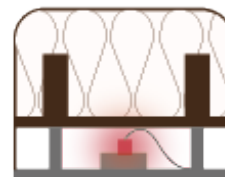
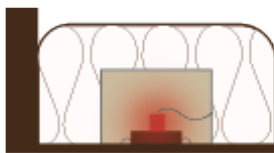
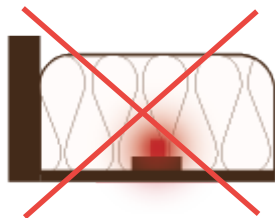


# ISOLATION DES COMBLES AVEC UN ISOLANT LAINE MINÉRALE EN VRAC

L'isolation des combles de ce bâtiment a été réalisée avec un produit de laine minérale en vrac de la marque URSA.

## Lors de toute intervention ultérieure :

- Il est interdit de placer l'isolant au contact de tout élément pouvant constituer une source de chaleur continue (spot, conduit de fumée, ...).
- Il est obligatoire de couvrir tout luminaire encastré au niveau de la couche isolante par un capot spécifique ou de réaliser un plénum.



- Il est obligatoire de repositionner l'isolant en cas de déplacement de celui-ci.

Pour toute information, contacter URSA dont les coordonnées sont indiquées sur la fiche de chantier située dans les combles.

